

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

TABLE DES MATIÈRES

1 - Vie de l'Association.....	2
1.1 - Organisation et administration.....	2
1.2 - Participation à France Nature Environnement Pays de la Loire (FNE PL).....	3
1.3 - Rencontres institutionnelles, rencontres avec des organismes ,formations et conférences.....	3
1.4 - Communication.....	3
2 - Participation aux Conseils et Commissions.....	4
2.1 - CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).....	4
2.2 - COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE.....	5
2.3 - CESER DES PAYS DE LA LOIRE (Conseil Économique, Social, Environnemental Régional des Pays de la Loire).....	5
2.4 - CDNPS (Commission Départementale de la Nature , des Sites et des Paysages).....	5
2.5 - CCSPL d'ALM (commission consultative des services publics locaux).....	7
2.6 - CDPENAF (Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers).....	7
2.7 - CDOA (Commission Départementale de l'Orientation Agricole).....	8
2.8 - CDLA (Conseil de Développement du pôle métropolitain Loire Angers).....	8
2.9 - Commissions de Suivi des Sites Seveso et déchets.....	8
3 - Suivi des dossiers importants.....	9
3.1 - La plateforme "Sentinelles de la Nature".....	9
3.2 - Projet Arbres d'Anjou.....	10
3.3 - Dossiers relatifs à l'Eau.....	12
3.4 - Dossiers relatifs à la biodiversité.....	14
3.5 - Dossiers relatifs à l'agriculture.....	14
3.6 - Dossiers relatifs à l'urbanisme.....	16
3.7 - Dossiers Site Patrimonial Remarquable ligérien.....	16
3.8 - Dossiers relatifs à l'aménagement.....	17
3.9 - Dossiers relatifs à l'énergie.....	18
4 - Conclusion.....	18

France Nature Environnement Anjou est une fédération départementale d'associations de protection de la nature et de protection des sites et monuments qui est membre de France Nature Environnement Pays de la Loire.

Créée en 1965 sous l'appellation Sauvegarde du Vieil Angers, elle conserve cette appellation jusqu'en 1973. C'est à cette époque qu'elle s'intitule Sauvegarde de l'Anjou, nom qu'elle garde jusqu'à l'assemblée générale de 2023 pour devenir FNE Anjou. Elle est agréée au titre de la protection de l'environnement depuis 1978. Cet agrément a été renouvelé pour la dernière fois le 20 août 2021.

Actuellement, 22 associations et 37 500 militants adhèrent à FNE Anjou, qui dispose ainsi d'un réseau de compétences et d'informations indispensables pour mener une action coordonnée au niveau départemental.

Elle est adhérente à France Nature Environnement Pays de la Loire, ce qui lui permet d'améliorer les liens avec les échelles régionale et nationale du mouvement FNE.

Son action, menée essentiellement en bénévolat, porte sur deux pôles d'activité :

- l'environnement
- les sites et le patrimoine bâti.

En 2023, FNE Anjou a participé à de très nombreuses commissions, comités ou réunions sur les sujets de l'environnement et du patrimoine. Elle a participé au total à près de 150 réunions, animations ou événements divers.

Le temps de bénévolat estimé pour l'année 2023 dépasse les 2 500 heures, soit l'équivalent de 61 350 euros (pour un coût de référence de 24,54€/h).

1 - VIE DE L'ASSOCIATION

1.1 - Organisation et administration

Moment clé de l'année 2023, l'AG du 11 mars 2023 a décidé du changement de nom de l'association : la Sauvegarde de l'Anjou est ce jour-là devenue FNE Anjou (France Nature Environnement Anjou).

Ce nouveau nom est destiné à rendre la fédération plus visible, plus audible et énonce clairement son appartenance à France Nature Environnement (<https://fne.asso.fr/notre-vision>), la plus grande fédération nationale d'associations de protection de la nature et de l'environnement, qui rassemble plus de 9 000 associations de métropole et d'outre-mer. Les sujets suivis et l'objet social de l'association restent identiques : associer préservation des patrimoines naturel et culturel. La Sauvegarde de l'Anjou le fait depuis sa création en 1965, elle continue à le faire sous le nom de FNE Anjou.

Habilitée à siéger dans les instances locales, FNE Anjou participe de façon régulière à de nombreuses commissions officielles (cf. infra : CODERST, CDPENAF, Commissions locales de l'eau, CDNPS, CDOA, Conseil de Développement, diverses CSS et CCSPL, etc...) et rencontre les services de l'État ou les élus (Maires, Présidents d'agglomération et du Conseil départemental) chaque fois qu'un dossier le nécessite. En 2023 ont eu lieu des rencontres avec les services de l'État (DDT, DREAL...), le Conseil départemental ainsi qu'avec des élus et techniciens d'Angers Loire Métropole et d'autres collectivités locales.

En 2023, FNE Anjou a poursuivi le travail de structuration du projet fédéral sur le thème de l'arbre. Elle s'est également beaucoup investie sur la biodiversité, la préservation de l'eau, l'urbanisme et les mobilités qui resteront des sujets de fond pour 2024.

Elle conseille dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et de la biodiversité tant en direction des particuliers que des associations.

L'année 2023 a vu la pérennisation du poste salarié. C'est ainsi un véritable bol d'oxygène pour nos administrateurs très sollicités. L'animatrice salariée, en collaboration avec un administrateur, a poursuivi au cours de l'année 2023 l'animation de la vie fédérale, le renforcement du lien avec notre réseau d'associations, ainsi que la structuration du projet Arbres en contribuant à la recherche de financements. Ainsi, une quinzaine d'animations bâties par le groupe de travail "Arbres" ont été réalisées au cours de l'année 2023.

Des associations membres et partenaires ont été rencontrées (LPO Anjou, CAUE du Maine-et-Loire, Collectif « Préservons le domaine de Boudré », CEVA49, Fédération de pêche, etc.). L'objectif de FNE Anjou est de rencontrer une association par mois, d'organiser une action en

commun avec chaque association et de leur offrir plus de visibilité sur le site internet. Il reste en ce domaine beaucoup à faire pour plus de proximité avec nos réseaux.

1.2 - Participation à France Nature Environnement Pays de la Loire (FNE PL)

Membre fondateur de FNE PL, FNE Anjou y siège au CA et au bureau. Les nombreuses sollicitations qu'elle reçoit justifient l'action de cette fédération régionale qui est également agréée et reconnue représentative pour participer au dialogue environnemental. En 2023, son appui a été apprécié notamment pour le suivi des politiques de l'eau et des milieux aquatiques, et pour le suivi régulier des dossiers juridiques.

1.3 - Rencontres institutionnelles, rencontres avec des organismes, formations et conférences

De nombreux acteurs et partenaires ont été rencontrés en 2023, parmi lesquels le Conseil départemental 49, Angers Loire Métropole, la Mairie d'Avrillé, la MRAE des Pays de la Loire, l'Office Français de la Biodiversité (antenne des pays de la Loire), le CAUE 49, etc

FNE Anjou a par ailleurs participé au congrès de l'Association des Maires de France à Segré. Elle a organisé une formation des commissaires enquêteurs ainsi que deux conférences, sur les Arbres et sur l'Eau.

1.4 - Communication

a - Site web

En 2023, 27 articles ont été publiés sur le site de FNE Anjou.

b - Site dédié à l'inventaire des arbres

Les entrées de fiches d'arbres sont facilitées directement à partir d'une carte intégrée. En 2023, la collaboration avec l'ESAIP (Ecole d'Ingénieurs de l'Avenir Responsable) s'est poursuivie afin d'améliorer les outils d'administration du site Arbres.

c - Page Facebook et Twitter

Des bénévoles de l'association ont animé les pages Facebook et Twitter.

Leur rôle consiste à :

- relayer les évènements et actions des associations membres et amies de FNE Anjou,
- publier les articles rédigés sur le blog de FNE Anjou,
- informer sur les actions de FNE Anjou,
- répondre aux messages envoyés via «Messenger».

En chiffres :

- actuellement 967 inscrits à la page sur Facebook et 1 063 personnes suivent la page Facebook.
- 102 publications en 2023
- 9 réceptions de messages par la messagerie Facebook
- le nombre d'abonnés au compte Twitter était de 1 609 au 31 décembre 2023.

2 - PARTICIPATION AUX CONSEILS ET COMMISSIONS

2.1 - CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Le CODERST examine chaque mois les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter principalement au titre des législations et des réglementations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, aux déchets, à l'eau, à la qualité de l'air et à la santé publique. Le représentant de FNE Anjou y siège assidûment : en 2023, le CODERST s'est réuni 10 fois.

Plusieurs dossiers ont été étudiés et ont fait l'objet d'observations de FNE Anjou :

- Le dossier de la société CET environnement pour l'exploitation d'une station d'épuration classée ICPE dans les Hauts d'Anjou. FNE Anjou a exprimé son opposition à une dérogation concernant le respect de certaines émissions.
- L'extension du projet d'unité de stockage des déchets sur le site de Chemillé Champteussé (site classé SEVESO seuil haut).
- La mise en place d'un comité de suivi pour l'unité de méthanisation de Beaupréau en Mauges.

- Un point d'information sur le système de décharge individuel au 6ème programme d'actions régional nitrates (PAR6) et à la conditionnalité PAC : le principe d'un formulaire qui traite à la fois de la demande de dérogation à la directive «nitrates» et la demande de reconnaissance de force majeure interroge notamment sur cette notion excessivement employée à propos de la pluviométrie.

On peut également s'interroger sur les hausses d'achat de pesticides traduisant le lobbying d'une corporation qui cherche à atténuer les contraintes environnementales qu'elle juge importantes.

2.2 - COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

FNE Anjou est présente au Comité de Bassin Loire-Bretagne et au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau par une de ses co-présidentes, désignée au titre de France Nature Environnement Pays de la Loire. C'est un dossier toujours traité en priorité avec l'étude des dossiers et la participation active aux commissions et aux séances plénières.

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/comite-de-bassin/comite-bassin-loire-bretagne-concertation-des-acteurs-de-leau.html>

2.3 - CESER DES PAYS DE LA LOIRE (Conseil Économique, Social, Environnemental Régional des Pays de la Loire)

FNE Anjou a été présente au CESER depuis 2011, pour la fédération régionale France Nature Environnement Pays de la Loire. Cette structure est définie comme l'Assemblée consultative du Conseil Régional des Pays de la Loire. Il s'agissait de la dernière année de mandat.

<https://ceser.paysdelaloire.fr/>

2.4 - CDNPS (Commission Départementale de la Nature , des Sites et des Paysages)

La CDNPS est placée sous l'autorité du préfet ou de son représentant. La consultation de la commission est obligatoire pour tous travaux en sites classés ainsi que pour les projets éoliens. Elle reste consultative bien que son avis soit très largement suivi dans les prises de décision. Elle s'est réunie six fois au cours de l'année 2023 ; le bilan d'activité peut se résumer comme suit.

- Demandes de permis de construire en sites classés concernant principalement des projets de restauration ou d'extension de bâtiments existants, certains modestes destinés à l'habitat individuel, d'autres de plus d'envergure, par exemple :

- Maison de villégiature aux Lombardières, restauration.
- Site de la Roche-Morna à Ste Gemmes-sur-Loire (ancien domaine hospitalier), projet de réhabilitation en hôtel-restaurant et habitat groupé. Maintien quantitatif des surfaces non bâties et arborées mais pertes notables de petits éléments patrimoniaux du parc.
- Maison d'Andenac (SC) à Distré, projet de bâtiment de stockage.

Sur les questions de bâtiment, la position de FNE Anjou suit le plus souvent l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP) et de l'Inspecteur des Sites (DREAL) sans manquer de souligner les enjeux environnementaux et paysagers des projets et des lieux.

- Plusieurs demandes de changement de destination d'anciens bâtiments agricoles en zone N. Ces demandes sont en général bien reçues par la CDNPS lorsqu'il s'agit de réhabilitation de bâtiments d'intérêt architectural en logement, permanent ou saisonnier.

Elles suscitent en revanche des réserves ou des oppositions dans des cas de réemploi détourné de constructions sommaires (hangar, ruine) servant de prétexte à des constructions neuves.

- Demande d'autorisation d'aménagement d'espaces publics à la Pointe (Bouchemaine).

- Peupleraies en site classé :

- autorisation d'abattage à Ste Gemmes sur Loire (régularisation de situation pour travaux déjà effectués),
- autorisation de plantation à Rochefort s/Loire.

- Demande d'autorisation de débroussaillage le long des voies SNCF à Savennières.

- Refus d'une antenne-relais de téléphonie mobile à Savennières.

- Et aussi, présentation à titre d'information :

- Projet de ferme circulaire de Belle-Beille (site classé de l'étang St Nicolas), seconde présentation de ce projet qui avait fait l'objet de débats controversés lors d'un premier passage en commission. Des améliorations notables quant au maintien de surfaces naturelles, non bâties, mais ce projet de «ferme» ne semble qu'un prétexte à la création d'une brasserie (hangar de fabrication et vente de bières). Pour FNE Anjou, ce type de projet ne semble guère avoir sa place sur ce site naturel de landes dominant le vallon de l'étang.

2.5 - CCSPL d'ALM (commission consultative des services publics locaux)

La commission consultative des services publics locaux est une instance qui examine l'ensemble des services publics que l'agglomération confie à un tiers par convention de délégation de service public. Plusieurs dossiers ont été étudiés au cours de l'année :

- Projet de contrat de prestations intégrées SPL ALDEV / Ville d'Angers « Politique publique rayonnement activités commerciales et artisanat » 2024-2028.
- Projet de contrat de prestations intégrées ALREST / Ville d'Angers « Restauration collective et sociale ».
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics « eau potable » et « assainissement » pour l'année 2022. Enjeu : économiser l'eau et son usage.
- Présentation du rapport d'activité sur le service public « gestion et élimination des déchets ». Evolution à la baisse de la production de déchets ménagers.
- Présentation du rapport annuel du délégataire (EDEIS) de la DSP « Angers Loire Aéroport » pour l'année 2022. Veille sur l'éventuelle extension « contrainte » par la présence de zones humides.
- Contrat de prestations intégrées « Parcs et enclos et en ouvrage ». Décision de principe de confier le nouveau contrat à la SPL ALTER Services. Création d'un parking relais « Montaigne » en 2028 avec 300 places à terme.
- Concession de « l'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers « Salamandre » (Lasse). Constitution d'un groupement d'autorités concédantes (SIVERT, ALM, Tours Métropole, Pays Sabolien). L'augmentation des déchets à incinérer nécessite la construction d'un deuxième four. Le site de Lasse est actuellement géré par la SAVED (filiale du groupe VEOLIA).

2.6 - CDPENAF (Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers)

La CDPENAF examine chaque mois les dossiers d'élaboration ou de modification de Schéma de Cohérence Territoriale et de Plan Local d'Urbanisme, de demande de permis de construire sur les communes ne possédant pas de PLU, sous l'angle de l'artificialisation d'espace par les constructions, l'objectif étant de préserver au maximum les espaces non bâtis et d'atteindre la Zéro Artificialisation Nette en 2050. La commission examine aussi les dossiers de Compensation Collective Agricole, obligatoire quand un projet impacte plus de 2 ha de terres agricoles.

De plus en plus de dossiers de méthanisation et de photovoltaïque ont été déposés, en particulier des ombrières sur des parcours de volailles.

2.7 - CDOA (Commission Départementale de l'Orientation Agricole)

En 2023 la commission s'est réunie une fois par mois sur une période de 10 mois. Les dossiers sont adressés à l'avance aux membres pour étude. Comme l'année précédente, et à plusieurs reprises, la commission ne s'est pas tenue en présentiel, une demande d'avis sur les dossiers par écrit a été sollicitée auprès des membres. Ce procédé ne facilite pas les échanges et les temps d'explications nécessaires pour répondre aux exigences d'une commission technique. Les sujets traités portent sur les examens des demandes d'autorisation d'exploiter ou les demandes d'agrandissement. Ce point nécessite toujours beaucoup de vigilance au regard de l'accaparement des terres par les sociétés agricoles, empêchant l'installation des jeunes agriculteurs. Les solutions de bon sens émises par la CDOA ne sont pas toujours validées par la DRAAF au motif que les solutions ne cadrent pas avec le schéma directeur.

Les sujets sur l'état d'avancement des paiements des aides au titre de la PAC laissent peu de place aux sujets en lien avec l'environnement comme le maintien des prairies permanentes ou de l'implantation du couvert hivernal, contestés régulièrement par les syndicats des représentants agricoles.

2.8 - CDLA (Conseil de Développement du pôle métropolitain Loire Angers)

FNE Anjou a défendu ses orientations sur les dossiers traités par le Conseil de Développement du pôle métropolitain Loire Angers (CDLA).

Elle est représentée dans le groupe de suivi environnement dont un des principaux objectifs est de veiller à la prise en compte de l'environnement dans tous les sujets traités par le CDLA. Le groupe de suivi avait proposé une motion de reconnaissance de l'urgence climatique, qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Plénière. Il a donné un avis sur le bilan à mi-parcours du PCAET et sur le plan biodiversité approuvé en 2023. Le PCAET manque de cohérence, chaque EPCI ayant son propre plan d'actions. Les moyens affectés aux actions sont nettement insuffisants, notamment du fait d'une appropriation inégale du PCAET par les élus des 3 EPCI.

2.9 - Commissions de Suivi des Sites Seveso et déchets

FNE Anjou participe à de nombreuses CSS. Parmi celles-ci, FNE Anjou a participé le 9 février 2023 à la Commissions de Suivi du Site (CSS) de l'unité de valorisation énergétique de déchets de Lasse, sans constater de problèmes environnementaux notables sur ce site où le suivi des émissions est particulièrement conséquent. Dommage cependant que cette usine soit alimentée presque pour moitié par des déchets provenant de l'agglomération d'Angers, ce qui entraîne évidemment des nuisances et impacts liés à leur transport (plus de 50 km).

3 - SUIVI DES DOSSIERS IMPORTANTS

3.1 - La plateforme "Sentinelles de la Nature"

La plateforme Sentinelles de la Nature permet à toute personne de s'investir en signalant des atteintes à l'environnement, ou à l'inverse des initiatives favorables. Cette plateforme se présente sous la forme d'un site internet (<https://sentinellesdelanature.fr/Pays-De-La-Loire.7.html>) ainsi que d'une application smartphone, téléchargeable gratuitement.

En 2023, l'équipe de référents de FNE Anjou est restée à peu près stable, avec le départ d'un référent et le maintien d'une équipe de 4 référents bénévoles. Cet investissement bénévole est absolument indispensable au fonctionnement de la plateforme, les référents étant en charge du traitement des alertes (demandes de précisions, conseils à la sentinelle, engagement d'une démarche directe, publication du signalement...). Outre le traitement quotidien des alertes, les référents se sont réunis (physiquement ou par visioconférence) à 10 reprises pour discuter des suites à donner aux signalements reçus et ont participé en octobre à une réunion régionale des référents à Angers pour partager leurs expériences. Cela représente plus de 100 heures de bénévolat pour l'année 2023.

62 nouvelles sentinelles se sont inscrites sur la plateforme dans le département en 2023, portant à 253 le nombre de sentinelles du Maine-et-Loire.

Aidés par l'équipe salariée de FNE Pays de la Loire (notamment au plan juridique), les référents bénévoles de FNE Anjou ont reçu et traité 105 signalements en 2023.

Parmi ces alertes, 101 signalements correspondaient à des dégradations. Les deux dégradations les plus fréquemment signalées correspondent à des dépôts de déchets (56) et destructions d'arbres ou de haies (21), suivies des pollutions de l'eau (10). Diverses actions ont été mises en œuvre pour remédier à ces situations, allant du conseil donné à la sentinelle pour les cas les moins graves à une intervention directe de FNE Anjou dans d'autres cas. Par exemple, FNE Anjou a porté plainte auprès du parquet d'Angers pour deux destructions progressives d'espaces boisés classés à Loire-Authion et Sarrigné et a adressé de multiples courriers aux services de l'État et aux mairies concernées suite à des arrachages de haies protégées. Aux côtés des sentinelles investies, elle a notamment pu obtenir le retrait de nombreux dépôts sauvages de déchets.

Les sentinelles peuvent aussi signaler des initiatives favorables à l'environnement, cela a par exemple permis de mettre en avant des opérations associatives de ramassages de déchets et de plantations d'arbres.

Enfin, comme dans le reste de la région, a été lancée en Maine-et-Loire la campagne «Sentinelles de la Haie», visant à référencer entre le 16 mars et le 15 juin 2023 des initiatives favorables aux haies (actions de replantation, modalités favorables d'entretien...) mais aussi des dégradations telles qu'arrachages et abattages. Si cette campagne n'a permis de récolter qu'un nombre très modeste de signalements, elle a en revanche eu un très bon écho médiatique (plusieurs articles de presse écrite et interviews radio) et a ainsi permis de rappeler les enjeux attachés à la préservation des haies.

3.2 - Projet Arbres d'Anjou

Né à la suite de la remarquable mobilisation citoyenne en 2018-2019 pour la protection des arbres, le groupe Arbres de FNE Anjou n'a cessé de se développer et de renforcer ses actions sur le département.

Avec l'ambition de mieux faire connaître le patrimoine arboré du Maine-et-Loire pour mieux le préserver, les actions Arbres d'Anjou se déclinent en quatre branches :

- l'inventaire participatif des arbres remarquables,
- la charte de l'arbre,
- la sensibilisation,
- la prise en compte des signalements liés à des destructions d'arbres.

Les actions Arbres d'Anjou sont portées par le groupe de bénévoles Arbres, composé de 31 bénévoles de tous âges et tous horizons animés par une passion commune pour les arbres et par la conviction profonde de l'urgence à les protéger.

Pour organiser et développer les actions Arbres d'Anjou, ces bénévoles se réunissent tous les mois. Une réunion annuelle est également organisée à destination du grand public, celle-ci a eu lieu le 16 janvier 2023 et a réuni une trentaine de personnes. Cette réunion d'information a permis de présenter un bilan des actions Arbres d'Anjou mais aussi de mobiliser de nouveaux bénévoles et de structurer le réseau Arbres d'Anjou.

En parallèle, FNE Anjou a recensé 131 personnes intéressés par les actualités et événements sur le thème des arbres. En 2023, 8 «newsletters» leur ont été diffusées.

Grâce au soutien financier de l'association A.R.B.R.E.S., FNE Anjou s'est dotée de supports de communications marquants, qui signent visuellement les actions Arbres d'Anjou : un drapeau, des tee-shirts, des plaquettes et des affiches.

Par l'organisation d'animations grand public, d'ateliers en milieu scolaire et par la participation à des évènements, FNE Anjou renforce son réseau et sa visibilité sur le territoire.

Plusieurs animations ont ainsi été organisées sur le département :

- 5 balades à la découverte des arbres des Espaces Naturels Sensibles, dans le cadre du programme départemental «Rendez-vous Nature en Anjou»,
- 4 rallyes-botaniques avec Angers Loire Métropole dans le cadre d'un partenariat pour leur inventaire des arbres remarquables.
- 2 ateliers pour les 4 classes de 6ème du collège privé de Pouancé,
- 1 conférence de Gilles Galopin en janvier 2023 sur le thème de la longévité des arbres.

Le groupe Arbres a également été présent sur plusieurs évènements festifs ou professionnels : Rencontres des naturalistes et des gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire, Assemblée générale de l'antenne départementale de l'association des Maires de France, Fête des Plantes du Plessis-Grammoire, festival O'Grand Air (Avrillé), festival «Le bois dans tous ses états» (La Cornuaille).

L'inventaire participatif des arbres remarquables est un outil phare de la mobilisation Arbres d'Anjou, créé dès 2019 en partenariat avec des étudiants de l'ESEO et de l'ESAIP à Angers.

Cet inventaire, accessible en ligne ou via l'application mobile «Arbres remarquables», est en perpétuelle évolution. Grâce au développement de nombreuses fonctionnalités et la mise en place d'un groupe de validation des données, l'outil se veut accessible à tous.

En décembre 2023, l'inventaire rassemblait environ 100 contributeurs et comptait 894 fiches dont :

- 692 arbres dont 176 chênes, 26 platanes, 40 séquoias, 16 cyprès, 17 ifs, 14 cormiers, etc.
- 98 alignements (et haies à hautes tiges).
- 98 espaces boisés.

FNE Anjou a la chance de compter parmi ses adhérents, des associations de protection de l'environnement souhaitant porter localement les actions Arbres d'Anjou.

Le groupe Arbres a ainsi organisé et animé une journée de formation en octobre 2023 à destination du Collectif « Préservons le domaine de Boudré ». L'objectif était de former les bénévoles du collectif à déterminer et inventorier les arbres afin d'engager avec la commune de Seiches-sur-le-Loir un dialogue autour de la prise en compte des arbres. 19 personnes ont participé à cette journée.

Les bénévoles rencontrent régulièrement différents acteurs ayant un rôle à jouer dans la préservation des arbres: élus, promoteurs immobiliers, services techniques, associations de protection de l'environnement...

Ces réunions sont l'occasion de présenter la Charte de l'arbre de FNE Anjou, véritable support d'information sur les méthodes de gestion et de valorisation respectueuses des arbres.

Ainsi, en 2023:

- le partenariat FNE Anjou - CAUE49 a été signé en septembre, et prévoit un travail commun sur les arbres remarquables du Maine-et-Loire avec entre autres, la création d'une exposition photos.
- FNE Anjou a tenu 2 réunions avec les services de la ville d'Angers, en janvier et octobre, dans le cadre de l'écriture d'une charte de l'arbre cosignée dédiée à la ville d'Angers.
- FNE Anjou a rencontré à 2 reprises le service urbanisme d'Angers Loire Métropole (avril et juillet) suite à leur demande d'accompagnement sur l'animation de leur inventaire des arbres remarquables. Ainsi, un marché public a été conclu pour la mise en place d'une campagne de communication, de rallyes-botaniques et le partage des données des inventaires respectifs.
- FNE Anjou a rencontré en juillet le service environnement du Conseil départemental du Maine-et-Loire afin d'obtenir un soutien financier sur les actions Arbres d'Anjou, notamment en lien avec le CAUE49. La réponse à cette demande de subvention sera transmise courant mars 2024.

3.3 - Dossiers relatifs à l'Eau

a - SAGE MAYENNE

FNE Anjou est membre de la CLE du bassin de la Mayenne depuis novembre 2010.

La CLE Mayenne a souhaité s'engager dans une démarche de type « projet de territoire pour la gestion de l'eau » (PTGE). La démarche de gestion quantitative SAGE Mayenne EAU CAP 2050 a évolué vers une étude à visée de plus long terme EAU CAP 2070. Les études ont correctement avancé en 2023.

b - SAGE OUDON

FNE Anjou a intégré la CLE Oudon en mars 2017.

Elle est membre du bureau. L'élaboration d'un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) a démarré et s'accompagnera d'une révision du SAGE. Une étude HMUC (Hydrologie-Milieus-Usages-Climat) est en cours. Après quelques difficultés avec le bureau d'études, des points d'accords ont été trouvés. Le travail de caractérisation des plans d'eau se termine. Le travail d'inventaire et de caractérisation des zones humides et du bocage se poursuit. FNE Anjou participe activement à cette instance.

c - SAGE AUTHION

FNE Anjou a participé à une douzaine de réunions sans le cadre du SAGE Authion en 2023.

d - CAPTAGE GRENELLE DE VRITZ-CANDE

FNE Anjou participe aux réunions sur le captage de Vritz depuis le 4 février 2014.

Un contrat CTEau commun sur les trois captages de Vritz-Freigné-Le-Louroux-Béconnais est en place.

Les progrès en termes de qualité nitrates et pesticides sont faibl

e - COMITE DE L'EAU 49

Comme chaque année, FNE Anjou participe aux comités de l'eau réunis essentiellement en période d'étiage. Notre fédération regrette le rôle surtout informatif de ces comités.

f - CLE EVRE THAU SAINT DENIS

Le Contrat Territorial Eau (CTEau) Èvre-Thau-St Denis a été soumis à l'avis de la CLE et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

FNE Anjou a salué le travail de préparation de ce CTEau, qui correspond en tous points aux enjeux et aux objectifs fixés par le SAGE.

En ce qui concerne les travaux HMUC, déjà deux volets étudiés :

- Modification de la sectorisation du territoire en 7 unités de gestion, (Evre Amont, Evre Aval, Beuvron, Trezenne, Pont-Laurent, Saint-Denis et Thau) pour que le découpage corresponde davantage au périmètre des masses d'eau et à la réalité hydrologique du territoire
- Définition du milieu aquatique : information de la CLE sur la détermination des espèces cibles, localisation de sites propices, choix de la méthode de détermination des débits écologiques. Avancée de la collecte de données.

3.4 - Dossiers relatifs à la biodiversité

a - Condamnation de SNCF Réseau

Conjointement avec 4 autres associations des réseaux FNE et LPO, FNE Anjou avait déposé plainte contre SNCF Réseau et son sous-traitant pour des élagages en bord de voies ferrées en pleine période de nidification, sans autorisation administrative. En août 2023, la justice a donné raison aux associations et condamné les 2 entreprises à de lourdes amendes : une belle victoire en faveur de la biodiversité, même s'il faut attendre le jugement en appel pour qu'elle soit définitive.

b - Plan biodiversité d'Angers Loire Métropole

Le Plan Biodiversité, milieux et paysages d'ALM a fait l'objet des observations suivantes, déjà portées par FNE Anjou lors des séances de concertation :

- urgence de l'action,
- nécessité d'organiser une gouvernance,
- importance du renforcement des trames vertes et bleues,
- nécessité de dépasser les approches anthropocentrées,
- une information lisible et compréhensible.

3.5 - Dossiers relatifs à l'agriculture

a - Méthanisation

FNE Anjou a poursuivi son attention aux divers projets de méthanisation en Maine-et-Loire. Elle a ainsi rencontré les agriculteurs porteurs du projet Erdre-Biogaz, destiné à traiter les effluents de 4 exploitations sur la commune de Vern d'Anjou, et a pu vérifier que ce projet respectait a priori les critères de qualité qu'elle promeut.

b - Métam sodium

Le métam-sodium est une substance insecticide, fongicide, herbicide, nématicide, très nocive. Sa toxicité a été démontrée en 2017 par l'Agence Européenne de Sécurité Sanitaire. En France, le métam-sodium est utilisé notamment dans les cultures maraîchères. L'autorisation européenne a été retirée en 2009, et réapprouvée en 2012 sous réserve de conditions d'utilisation précisées par arrêtés préfectoraux. Elle est enfin interdite en novembre 2018 suite aux événements de Brain-sur-l'Authion. Les prescriptions de l'arrêté

préfectural du Maine-et-Loire portaient sur l'information préalable des communes environnantes, le respect d'une zone tampon, un arrosage abondant pour éviter la dispersion dans l'air, un enfouissement direct (pas d'aspersion) et la certification ECOPHYTO.

A Brain-sur-l'Authion, le non-respect des prescriptions a provoqué des faits graves :

- du 26 au 28 septembre 2018, des irritations de gorges et des gênes respiratoires au lycée de Narcé, après pulvérisation du produit sur des parcelles voisines.
- le 9 octobre, l'intoxication de 70 personnes sur la zone d'activité horticole. 40 personnes sont transportées au CHU d'Angers, qui déclenche un Plan Blanc.
- le 13 octobre, à Mazé-Milon, intoxication de 11 riverains et 4 pompiers.

La société Primaloire est alors mise en cause.

En octobre 2018, la Sauvegarde de l'Anjou (FNE Anjou) porte plainte. Plusieurs associations se mobilisent : la fédération nationale FNE, l'AMAP «La goutte d'eau», le CEVA 49 (Collectif Environnemental Val d'Authion), créé suite aux événements.

De nombreux articles de presse relatent les faits dans leur gravité et donne écho aux revendications remettant en cause les pratiques agricoles à l'origine des intoxications.

Le procès se tient le 22 mai 2023.

Les parties civiles : le CEVA 49 représenté par FNE, les lycéens de Narcé, des syndicats de salariés, les communes concernées, au total 70 plaintes de victimes pour blessures involontaires par violation d'une obligation de sécurité.

Les prévenus : deux gérants de la société nantaise Primaloire et l'employé chargé d'épandre les pesticides. Ils n'ont pas contesté leurs responsabilités.

Primaloire a été reconnue coupable (une amende de 35 000 € et deux autres de 7 500€). L'employé est condamné à une amende de 8 000€ avec sursis et deux autres de 1 000€.

Cette affaire met en lumière :

- le danger de l'utilisation du métam-sodium, mais plus largement, de nombreuses autres substances actives nocives qui sont encore autorisées,
- le rôle majeur des associations, FNE en particulier, dans la nécessaire vigilance sur le respect de la réglementation et la poursuite des contrevenants,
- la crainte que d'autres scandales ne soient hélas nécessaires pour avancer sur la question des pesticides...

3.6 - Dossiers relatifs à l'urbanisme

a - PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur)

La contribution suivante a été jointe au dossier d'enquête publique :

FNE-Anjou a apporté sa contribution comme personne publique associée pour remettre son avis sur le PSMV d'Angers lors de l'enquête publique (11 nov. 2023 - 10 janvier 2024). Ce document d'urbanisme - Plan de sauvegarde et de mise en valeur - répond à un double objectif de protection du patrimoine et de développement de la ville. Il couvre le centre historique d'Angers, soit 200 ha, le plus grand de France à ce jour. Son règlement se substituera au PLU, une fois approuvé.

L'association a salué la grande qualité générale de ce document qui totalise pour le seul rapport (Diagnostic et Politique urbaine) près de 300 pages. Cependant, elle a relevé :

- des points à améliorer dans la protection du patrimoine bâti (57% non protégé);
- la nécessité d'éclairages complémentaires sur les orientations de certaines AOP (Imbach, Jacobins Leclerc, jardins Saint-Jean...);
- des dispositions non acceptables en l'état sur les mobilités et le stationnement (place La Rochefoucault, secteur Académie, rive gauche de la Maine).
- enfin une protection insuffisante de la nature en ville et de la biodiversité, comme le développe la déposition de la LPO Anjou, que FNE Anjou soutient.

b - Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Saumur Loire Développement

FNE Anjou a produit en 2020 un mémoire en recours auprès du tribunal administratif de Nantes pour obtenir l'annulation de ce PLUi. L'agglomération de Saumur a produit en 2022 puis 2023 deux mémoires en défense, contestés par FNE Anjou. Le jugement est prévu en 2024.

3.7 - Dossiers Site Patrimonial Remarquable ligérien

a - Savennières

- Projet d'aménagement du secteur du Clos Lavau
- Projet de construction d'une boulangerie.

b - Bouchemaine

- Projet de construction d'une maison individuelle
- Projet de ravalement de la maison rose (La Pointe)
- Projet de modification du Cocci Market
- Information sur le lauréat pour une nouvelle salle de sport et loisirs – Artaud.

c - Béhuard

- Projet d'aménagement d'une aire de stationnement pour camping-car
- Projet d'aménagement d'un espace de jeux/pique-nique.

3.8 - Dossiers relatifs à l'aménagement

a - Création d'un entrepôt logistique à Verrières-en-Anjou dans la ZAC OCÉANE

En janvier 2020 un arrêté préfectoral autorise l'implantation par la société PRD, pour le compte du groupe InVivo, d'un bâtiment logistique sur la ZAC Océane de Verrières-en-Anjou. Cela entraîne la destruction d'une zone humide de 3,7 hectares. Des mesures compensatoires sont mises en œuvre après études par un bureau d'étude "spécialisé".

Après plusieurs visites du site de mesures compensatoires, les entreprises, collectivités et services d'État ont admis l'échec des aménagements sensés améliorer les fonctionnalités écologiques. Pire, la prairie concernée est dans un état moins bon qu'avant les travaux.

Réalisés après une étude dite "scientifique," ils confirment les limites de la mise en équation de la nature. Les zones humides sont des milieux qui se constituent lentement au gré de conditions pédologiques et hydrologiques spécifiques. D'où leur grande diversité. Faire un trou dans une prairie n'en fait pas une mare !

b - Conseils dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et de la biodiversité

FNE Anjou a fourni de nombreux conseils aux particuliers et aux associations dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et de la préservation de la biodiversité.

3.9 - Dossiers relatifs à l'énergie

a - Centrales photovoltaïques, parcs éoliens

Lors des différentes enquêtes publiques sur les projets éoliens ou centrales photovoltaïques FNE Anjou a déposé, interrogeant systématiquement les porteurs de projets sur leur volonté à limiter les impacts sur la biodiversité, à mettre en place des mesures d'évitement et à appliquer la séquence ERC (Eviter-Réduire-Compenser).

- projet de centrale photovoltaïque à Chazé Henry
- projet d'éoliennes du Champ du Moulin
- projet d'éoliennes du Parc du Bocage Yzernay, Somloire et les Cerqueux.

4 - CONCLUSION

L'essentiel des préoccupations et de l'investissement de FNE Anjou en 2023 a concerné la protection des arbres, les dossiers sur l'eau, sur l'urbanisme et sur le patrimoine.

Depuis la forte mobilisation en 2019 de la Sauvegarde de l'Anjou pour la défense des arbres, FNE Anjou en 2023 a accentué sa visibilité sur les enjeux de la défense de l'environnement au sein des territoires. Le recrutement d'une animatrice a permis, avec les bénévoles du groupe Arbres, d'élargir cette visibilité auprès du public et des institutions.

Ce projet répond aux attentes fortes des citoyens, ce qu'attestent les premiers retours et engagements. Comme le montre le bilan des réunions 2023 présenté en annexe 1 de ce rapport, FNE Anjou a été représentée comme chaque année dans de très nombreuses commissions et instances où elle a défendu sa conception transversale de la protection de l'environnement et du patrimoine.